

La perle de Tahiti

La pinctada margaritifera a longtemps été exploitée pour la beauté de sa nacre. Ce n'est qu'en 1963 que Jean Domard, vétérinaire alors directeur du Service de la pêche, décida de tenter la greffe sur celle-ci. Il fit appel à une société perlière australienne qui amena deux greffeurs japonais. Bien que, deux ans plus tard, la récolte eût été à la hauteur des espérances, il fallut encore quelques années et la ténacité de quelques passionnés pour introduire la perle de Tahiti auprès des joailliers.

Aujourd'hui, la perliculture occupe une place primordiale dans l'économie polynésienne ; premier secteur exportateur (71% des exportations locales en valeur en 2004), elle fait vivre environ 5 000 personnes et a participé à l'aménagement du territoire en inversant les flux migratoires des îles éloignées vers Tahiti.

La croissance exponentielle du secteur à partir des années 80 s'est heurtée au tassement de la demande dès 2000. La crise a conduit à la mise en place de solutions qui devraient être complétées progressivement par le gouvernement en concertation avec les professionnels. La stabilisation du marché passe par un effort de maîtrise de l'ensemble de la chaîne de production.

INADEQUATION CROISSANTE ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE

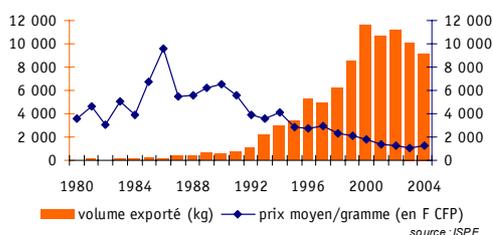
CROISSANCE DE L'OFFRE

La perle de Tahiti

La libéralisation des concessions maritimes au début des années 90, puis la vulgarisation de la greffe (auparavant apanage des Japonais, elle est désormais maîtrisée par les Chinois et les Polynésiens) ont concouru à la multiplication du nombre de fermes perlières et à l'augmentation rapide de la production.

Celle-ci s'est faite parfois aux dépens des lagons si bien qu'à partir de 1997, le gouvernement a commencé à restreindre les autorisations d'occupation du domaine public à des fins perlicoles (Ahe, Aratika, Arutua, Manihi, Mangareva...).

En outre, la qualité s'en est ressentie et, de ce fait, la rentabilité en a été affectée comme en témoigne la baisse du prix moyen du gramme à l'exportation :



Les produits concurrents et différenciés

La crise de la perliculture japonaise, dont les nacres ont été décimées dans les années 90, a permis l'émergence d'autres pôles de production.

A côté des perles australiennes et polynésiennes, qui ont affermi leur position, respectivement 18% et 25% des ventes mondiales en valeur en 2003, de nouveaux pays producteurs, comme la Chine, l'Indonésie ou les Îles Cook ont pénétré le marché, avec l'avantage de coûts salariaux très bas. Selon les professionnels, le salaire d'un plongeur est dix fois moins élevé aux îles Cook qu'en Polynésie française.

PLAFONNEMENT DE LA DEMANDE

Crise de l'industrie du luxe

En 1995, le marasme économique au Japon, accentué par le séisme de Kobe où sont basés les négociants internationaux, a affecté le marché international de la perle de culture. En outre, la reprise des essais nucléaires a affecté l'image de la Polynésie française et la vente de ses produits à l'exportation. Enfin, le marché du luxe dans son ensemble a subi le contrecoup de plusieurs événements internationaux (attentats du septembre 2001 aux États-Unis, épidémie de SRAS en Asie, guerre en Irak).

Perte de confiance des acheteurs

L'affirmation de Hong Kong dans le négoce international de perles de culture (90 millions de US\$ d'achats en 2003 contre 225 pour le Japon) a conduit à une multiplication sur le marché de perles de Tahiti de qualité médiocre utilisées en bijouterie à prix modique.

La défiance des acheteurs a amené une diminution progressive de la rentabilité des ventes aux enchères organisées en Polynésie française si bien que le GIE de producteurs Poe Rava Nui a décidé en 2005 de les suspendre temporairement et de se porter au devant des adhérents dans d'autres manifestations.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE PERLES DE CULTURE

La **perle d'Akoya**, la première à avoir été greffée, est petite, de 2 à 9mm de diamètre, en moyenne 6-8mm. Réputée pour son orient très profond, mais artificiellement blanchie, elle provient de la *pinctada fucata* variété *martensii*, répandue au Japon, en Corée, en Chine, dans l'Asie du sud-est, en Mer Rouge, en Méditerranée, aux Caraïbes et même dans le Golfe Persique. Cultivée au Japon, où est née l'industrie perlicole, et en Chine, elle domine très largement le marché de la perle de culture.

La **perle de Polynésie** peut mesurer de 8 à 18mm, le plus souvent 9 à 12mm et comporte une palette importante de couleurs. Elle est issue de l'huître à lèvre noire ou *pinctada margaritifera* (variété *cumingi* en Polynésie française), qui se trouve dans toute la zone indopacifique. La Polynésie française assure 90% de la production mondiale ; les 10% restants sont partagés entre quelques îles du Pacifique comme les Cook ou les Marshall et le Japon (Okinawa).

La **perle des mers du sud d'Australie**, la plus grande, de 8 à 22mm, en moyenne 10 à 14mm, offre des nuances allant du blanc argenté au doré. Elle est produite en Australie par la *pinctada maxima*, ainsi qu'en Indonésie et aux Philippines.

La culture de la **perle d'eau douce** s'est considérablement développée en Chine depuis les années 80 à partir de l'huître *hyriopsis shlegeli*. Peu onéreuse et de formes très variées, elle est relativement abondante.

LES DISPOSITIONS PRISES PAR LE GOUVERNEMENT ET LES PRODUCTEURS

D'une politique incitative, qui a culminé au moment de la libéralisation des concessions maritimes au début des années 90, le gouvernement a dû passer, une décennie plus tard et dans un contexte de crise, à une réglementation plus stricte.

En 2001, un ministère de la perliculture a été créé, ainsi qu'un Service de la perliculture dont le rôle est de contrôler les concessions, la qualité des perles exportées et l'application de la réglementation.

SUSCITER LA DEMANDE

La promotion de la perle par le GIE Tahiti perles

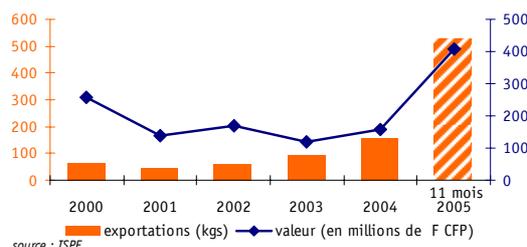
Créé en 1993 pour assurer la promotion internationale, le GIE, qui réunit des représentants des professionnels et du gouvernement, a recherché le partenariat avec le monde de la haute couture et des grands joailliers afin de donner une image de luxe à la perle de Tahiti. Il a tout d'abord privilégié les marchés américain, japonais et européen avant d'en développer de nouveaux en 2000 (Russie, péninsule arabique...). A partir de 1998, il a diversifié son action vers le grand public (animations dans les grands magasins, campagnes de publicité, événements ciblés sur des catégories de consommateurs comme les jeunes ou la clientèle masculine...).

Son budget provient d'une partie de la taxation sur l'exportation des perles : le droit spécifique sur les perles exportées (DSPE) qui s'élève à 200 F CFP le gramme (160 F CFP avant 2002). Il s'est inscrit en baisse depuis la modification de la répartition des recettes du DSPE, 35% du total à partir de 2002 contre 50% précédemment, et la contraction des volumes vendus à l'étranger (voir graphique page précédente).

La valorisation des produits transformés

Par la délibération n°2004-29 APF du 12 février 2004, la Collectivité d'outre-mer a instauré un régime d'entreprises franches pour la perliculture. L'objectif est de permettre la valorisation des perles de Tahiti localement et d'en tirer une plus forte valeur ajoutée en exportant non plus des perles brutes mais des ouvrages en perles. La nouvelle réglementation offre la possibilité d'avoir une unité de production sous douane, libre de toute taxe à l'importation (pour les produits et matériaux nécessaires à la fabrication) et à l'exportation (exonération de DSPE).

Jusque-là, trois sociétés se sont lancées dans cette transformation. Le graphique ci-dessous montre effectivement une dynamisation à l'exportation des ouvrages en perles.



CONTRÔLER L'OFFRE EN QUANTITE...

Contrôle des exploitations,...

Opéré entre 2002 et 2003 par le Service de la perliculture, le recensement général a dénombré et cartographié les surfaces exploitées sur une trentaine d'îles et atolls. A l'heure actuelle, les pouvoirs publics étudient la mise en place d'un Système informatique géographique (SIG) pour les concessions.

... des exploitants,...

Y coexistent actuellement 762 producteurs de perles et 880 d'huîtres perlières dont certains cumulent les deux activités.

La délibération n°2002-51 APF du 27 mars 2002, qui régit la profession, pose deux conditions à son exercice : l'autorisation d'occupation d'une parcelle du domaine public maritime d'au moins un hectare à des fins perlicoles et la détention d'une carte de producteur délivrée par le Service de la perliculture. Cette dernière, valable pour cinq ans, n'est octroyée qu'aux personnes justifiant d'une aptitude et d'équipements pour la perliculture.

... ainsi que du circuit de commercialisation

Quant au négoce de perles, il est régi par la délibération n°98-63 APF du 11 juin 1998 modifiée par la n°2005-26 APF du 28 janvier 2005. Tout négociant doit être titulaire d'une carte, accordée en fonction d'aptitudes professionnelles pour une durée reconductible de deux ans, et disposer d'une garantie financière¹ (cautionnement à consigner au Trésor Public ou caution obtenue d'un établissement de crédit local ou d'une compagnie d'assurances de la place).

¹ Il s'agit d'un pourcentage du chiffre d'affaires, avec un plancher de 10 millions de F CFP pour une première carte et de 3 millions pour un renouvellement.

CARACTÉRISTIQUES DES PERLES DE POLYNÉSIE

La perle de Polynésie française se caractérise par :

- **sa forme** : elle peut être ronde, semi-ronde, ovale, baroque, semi-baroque (goutte, poire ou bouton) ou cerclée ;
- **sa couleur** : souvent appelée à tort « perle noire », la perle de Polynésie présente une infinité de nuances ;
- **son diamètre** : il est généralement compris entre 8 et 18mm. La couche de nacre recouvrant le nucleus doit être de 0,8mm au minimum ;
- **son poids** : il avoisine 1,6g en moyenne par perle.

Le gouvernement a consolidé la réglementation relative à la qualité des perles. La classification des perles, qui prend en compte l'état de leur surface et leur lustre, est la suivante depuis la délibération n°2005-42 APF du 4 février 2005 :

- « **top gem** » : perle parfaite ;
- **A, B, C, D** : par ordre décroissant de lustre et par ordre croissant d'imperfections ;
- **rebut** : toute perle n'entrant pas dans les catégories précitées et interdite à la vente.



...ET EN QUALITE

Renforcement de la classification de la perle

La première codification de la perle de Tahiti, qui date de 1998 (délibération n°98-62 du 11 juin 1998), avait retenu trois critères de sélection : la taille, la forme et la qualité. Elle a, par la suite, été complétée par une exigence d'épaisseur minimale de la couche de nacre (0,6mm à compter du 1er septembre 2001 et 0,8mm après le 1er août 2002) et par l'interdiction de vendre les rebuts, indemnisés aux producteurs à hauteur de 50 F CFP le gramme dans la limite de 500g par an et par hectare de nacres greffées (arrêté n°1027 CM du 17 novembre 2005)

Les professionnels ont observé que sur une récolte de première greffe, les perles de luxe (A et B) représentent en moyenne 20% du total et les perles rondes seulement 5%.

Contrôle à l'exportation

Les perles à exporter doivent obligatoirement être examinées par le Service de la perliculture qui les place ensuite dans des sacs scellés et délivre un certificat de qualité d'exportation.

En outre, l'aéroport international de Tahiti-Faa'a s'est équipé d'un appareil de détection à rayons X pour mettre un terme aux exportations frauduleuses de perles.

Contribution essentielle de la recherche

Les pouvoirs publics, conscients de l'importance de la perliculture dans l'économie polynésienne, ont réalisé de conséquents investissements pour la recherche sur la *pinctada margaritifera*.

De 1992 à 1999, l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) a mené, en son Laboratoire d'aquaculture tropicale du Centre océanologique du Pacifique de Tahiti, un programme général de recherche qui a permis de rassembler des connaissances sur la biologie de la nacre perlière et son milieu.

Depuis, en concertation avec le Service de la perliculture et les professionnels, il s'est engagé dans de nouvelles voies : veille zoosanitaire, recherche sur la génétique pour améliorer la qualité des perles et pour lutter contre les maladies, étude et gestion des ressources génétiques des nacres, analyse de la reproduction et maîtrise de la production de naissain, avec en ligne de mire la création d'une éclosérie.

DE L'HUÎTRE À LA PERLE

Le processus qui mène à la perle est de longue haleine : du collectage à la greffe, il s'écoule au moins deux ans et de la greffe à la récolte, il faut encore un minimum d'un an et demi.

Du collectage...

La reproduction des huîtres en éclosérie n'étant pas encore maîtrisée, le naissain est capturé dans le lagon au moyen de stations de collectage.

Lorsque les juvéniles atteignent une taille minimale (environ 8cm de diamètre), ils sont percés à une extrémité et enfilés sur des chapelets pour une période d'élevage, d'environ un an pendant laquelle ils sont régulièrement nettoyés.

...à la greffe...

Pour être apte à la greffe, une huître doit mesurer au moins 11-12cm de diamètre (2 ans d'âge).

Après nettoyage, les valves de l'huître receveuse sont écartées à l'aide d'une pince et maintenues ouvertes avec une cale de bois. Le greffeur pratique alors une incision et introduit au niveau de la

gonade un nucleus ainsi qu'un greffon.



S'ensuit une période de latence de 45 jours (allongée à 55 dans certaines fermes) au cours de laquelle la greffe prend (formation du sac perlier) ou le nucleus est rejeté.

...jusqu'à la récolte.

Sur 100 huîtres greffées, 20 rejettent le nucleus (certaines produisent un keshi)

et de 25 à 30 meurent. Empiriquement, les professionnels ont observé que les perles de très belle qualité représentaient 2,5% d'une récolte et seulement 0,5% des huîtres greffées.



Au moment de la récolte, celles qui ont donné une perle satisfaisante sont immédiatement greffées à nouveau (surgreffe).

DES MESURES SUPPLEMENTAIRES EN PERSPECTIVE

Note de l'Institut d'émission

MAITRISER LA CHAÎNE DE PRODUCTION

La maîtrise des quantités produites

Un certain nombre de mesures envisagées qui prolongeront les efforts déjà déployés. Ainsi est-il prévu de renforcer le contrôle des inputs (nombre et qualité des nuclei importés, de greffes effectuées par des greffeurs assermentés) et des outputs (exportations de perles) pour ensuite pouvoir croiser les données.

Certains acteurs recommandent aussi de cesser de rémunérer les rebuts pour encourager l'amélioration des processus de fabrication (prophylaxie de la greffe, entretien des nacres en production...) et éviter la constitution de trésoreries factices pour des exploitations non performantes.

Organiser la rareté pour remonter les prix

Tous les acteurs de la filière s'accordent à penser que la revalorisation des prix de vente dépend, en premier lieu, d'une limitation quantitative de la production et, en second lieu, de la sélection des produits (voir l'exemple australien ci-dessous).

VENDRE LA QUALITE

Favoriser la qualité...

Dans ces conditions, l'axe principal de la politique de promotion serait de mettre en avant la perle de luxe (cat. A et B), à assimiler à la joaillerie. Les autres perles de qualité C et D seraient alors réservées à la bijouterie et les perles cerclées à la bijouterie fantaisie.

Afin de conforter la notoriété de la perle de Tahiti, les professionnels locaux ont souhaité obtenir une appellation d'origine simple (AOS). Celle-ci paraît cependant compromise depuis la dernière réforme institutionnelle qui a transféré la compétence en la matière à la Collectivité d'outre-mer (2004).

... et la canaliser

Centraliser les ventes est une des solutions préconisées pour permettre d'effectuer un tri des perles en fonction de leur qualité, pour les affecter au marché qui leur correspond (joaillerie ou bijouterie). Pour répondre à cet objectif, le gouvernement a mis en avant un projet de création d'une « Maison de la perle », dont les modalités de fonctionnement ne sont pas encore connues.

LA PERLICULTURE EN AUSTRALIE : UN EXEMPLE DE VALORISATION SELECTIVE

Elle est le fait d'un nombre réduit de compagnies, seulement 20, réparties sur deux régions, auxquelles sont attribués des quotas d'huîtres à greffer. La production est donc limitée à moins d'un million d'unités par an, ce qui incite les producteurs à maximiser leur productivité et la qualité de leurs perles.

Les recettes d'exportations australiennes de perles brutes ont atteint US\$ 77 millions en 2003, représentant 18% du marché mondial (US\$ 105 millions

pour plus de 6 millions de perles en Polynésie française). En outre, l'Australie se classait parmi les premiers exportateurs de perles travaillées (US\$ 153 millions) et d'ouvrages en perles (US\$ 2 millions).

En effet, face à la concurrence de nouveaux producteurs à bas prix (Indonésie), certains perliculteurs se sont diversifiés vers la bijouterie, tel Paspaley le plus important d'entre eux, qui organise lui-même ses propres ventes aux enchères (Hong Kong, Japon).

LEXIQUE

- **Aragonite** : principale composante des perles et de la nacre, il s'agit d'une des formes cristallines naturelles du carbonate de calcium.
- **Gonade** : organe sexuel de l'huître.
- **Greffon** : morceau interne du manteau d'une huître donneuse choisie pour la beauté de sa nacre. Son rôle dans la coloration de la future perle est primordial. C'est la raison pour laquelle certaines fermes perlicoles emploient des « greffonneurs » dont la tâche unique est la sélection de greffons.
- **Keshi** : perle de forme baroque qui peut se former lorsqu'une huître greffée rejette son nucleus.
- **Lustre** : brillance de la surface de la perle.
- **Naissain** : larves d'huîtres en suspension dans l'eau.
- **Nucleus** : petite sphère fabriquée à partir de la coquille de bivalves d'eau douce du Mississippi. Il en existe de plusieurs diamètres, enduits d'antibiotiques (pour les premières greffes) ou pas (surgreffes).
- **Orient** : jeu de lumière à travers les couches d'aragonite qui enveloppent la perle. Plus les couches sont nombreuses (environ un millier sur un beau spécimen), plus l'orient a de chances d'être profond.
- **Station de collectage** : corde tendue sous la surface de l'eau à laquelle sont suspendus des collecteurs en fibres végétales ou, de plus en plus, en matière synthétique (ombrières de serres en nylon).
- **Surgreffe** : lorsqu'une huître produit une perle exceptionnelle, elle est aussitôt greffée à nouveau, avec un nucleus de taille équivalente à la perle extraite. Il peut y avoir jusqu'à deux surgreffes.

Les photos figurant dans la note proviennent de la ferme de la SCEA Okakina à Apataki (Tuamotu).

Directeur de la publication : T.Cornaille - Responsable de la rédaction : J.-P. Derancourt - Éditeur : IEOM –
Achévé d'imprimer en février 2006

Siège social – 5, rue Roland Barthes – 75 598 Paris Cedex 12

